Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212202246-20260526-DEL20260526D-DE

Ploulec'h
CÔTES-D'ARMOR • BRETAGNE
AODOÙ-AN-ARVOR • BREIZH

Conseil municipal du mardi 26 mai 2026

Délibération

DÉLIBÉRATION 20260526d - Représentant Association Trégor Solidarités

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le mardi 26 mai à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 19 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain CAMUS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 18 **Votants :** 19

Présents : M. CAMUS Sylvain, Maire ; M. DUPUIS Matthieu, Mme ANTONA Germaine, M. NAULET Olivier, Adjoints ; Mme ROLLAND Pierrette, M. RAOUL Pierre, M. BOSC Dominique, Mme LE GALL Armelle, Mme CHAUVEL Francine, M. MARC Hubert, M. MABIRE Adrien, Mme GUILLOU Morgane, Mme VÉDRENNE Clémence, M. LE MANAC'H David, M. RAZAVET Jean Noel, M. HINGANT Sébastien, Mme LE JAOUEN Mariette, Mme LEHUGER Emilie, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme MORVAN Sonia (procuration à Francine CHAUVEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LE MANAC'H David.

***

Monsieur le Maire indique que le conseil doit proposer un·e représentant·e titulaire et un·e suppléant·e au sein du conseil d'administration de l'Association Trégor Solidarités (ATS).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission 1 « affaires générales et économiques » en date du 7 mai 2026,

***

Après en avoir délibéré, le Conseil :
À l'unanimité, par 19 pour,

DÉSIGNE Madame Francine CHAUVEL représentante titulaire et Madame Morgane GUILLOU représentante suppléante au sein du CA de l'Association Trégor Solidarités (ATS).

Pour extrait,
Certifié conforme,
Le Maire,
Sylvain CAMUS

MAIRIE DE PLOULEC'H
22300